

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 16 décembre 2013

OBJET :

**Ouverture régulière le dimanche
au public sollicitée par
le magasin FABIO LUCCI**

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°6

EXPOSE DES MOTIFS

Le 23 septembre dernier, le Conseil municipal a rendu un avis favorable, sous conditions, à la demande de dérogation au Code du Travail, formulée par le magasin FABIO LUCCI.

Lors des débats et sur la base du document transmis par la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, il avait été précisé que le personnel avait rendu un avis favorable sur les engagements pris par l'employeur.

Toutefois, après renseignements complémentaires pris auprès de la DIRECCTE, il ressort que l'accord a été rendu par le Comité d'entreprise de la société VETURA située Plaine Saint-Denis pour son magasin situé à Essey-lès-Nancy, le personnel de l'établissement n'ayant pas été consulté à aucun moment.

PROPOSITIONS

Cette nouvelle information étant susceptible d'influer sur la nature de l'avis rendu par le Conseil Municipal, il lui est proposé:

- De retirer son avis du 23 septembre 2013 ;
- D'émettre un nouvel avis sur la demande de dérogation au Code du Travail formulée par le magasin FABIO LUCCI.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les propositions ci-dessus et rend un avis négatif à la demande de dérogation au Code du Travail formulée par le magasin FABIO LUCCI.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 18 décembre 2013.

Extrait conforme

Le Maire,

Jean-Paul MONIN